



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ  
2025 - E T S P A - 0 8 1

**portant fixation des tarifs hébergement  
et du forfait global « dépendance »**

**pour l'année 2025  
EHPAD Saint-Benoît  
27 rue du Laurier  
73000 Chambéry**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPÉES  
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand  
CS 71806  
73018 Chambéry Cedex

*N° Finess : 730783917*

Contact : Cyril POURRIER

☎ 04-79 60-28-90

✉ cyril.pourrier@savoie.fr

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 2 janvier 2020 avec le Conseil départemental de la Savoie et l'Agence Régionale de Santé ;
- VU L'avenant de prolongation CPOM jusqu'au 31 décembre 2025 (en cours de signature).
- VU L'annexe activité de l'EHPAD Saint-Benoit déposée sur la plateforme de la CNSA le 25 octobre 2024 ;
- VU La délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2024 (Budget primitif 2025 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250317-2025-ETSPA-081-AR  
Date de réception préfecture : 17/03/2025

## ARRÊTE

**Article 1** - La capacité « hébergement » de l'EHPAD Saint-Benoît est de 84 lits dont 2 lits d'hébergement temporaire.

**Article 2** - Tarification 2025 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire	85,71 €	à compter du 1 <sup>er</sup> mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	106,91 €	à compter du 1 <sup>er</sup> mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	376 681,44 €	Versé par 1/12 <sup>ème</sup> (idem 2024) et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté.
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	23,31 € 14,79 € 6,28 €	(Idem 2024) et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté.

**Article 3** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Article 4** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

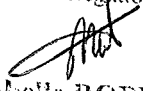
CHAMBÉRY, le 17 MARS 2025

Le Président,

Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

Corine WOLFF

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250317-2025-ETSPA-081-AR  
Date de réception préfecture : 17/03/2025